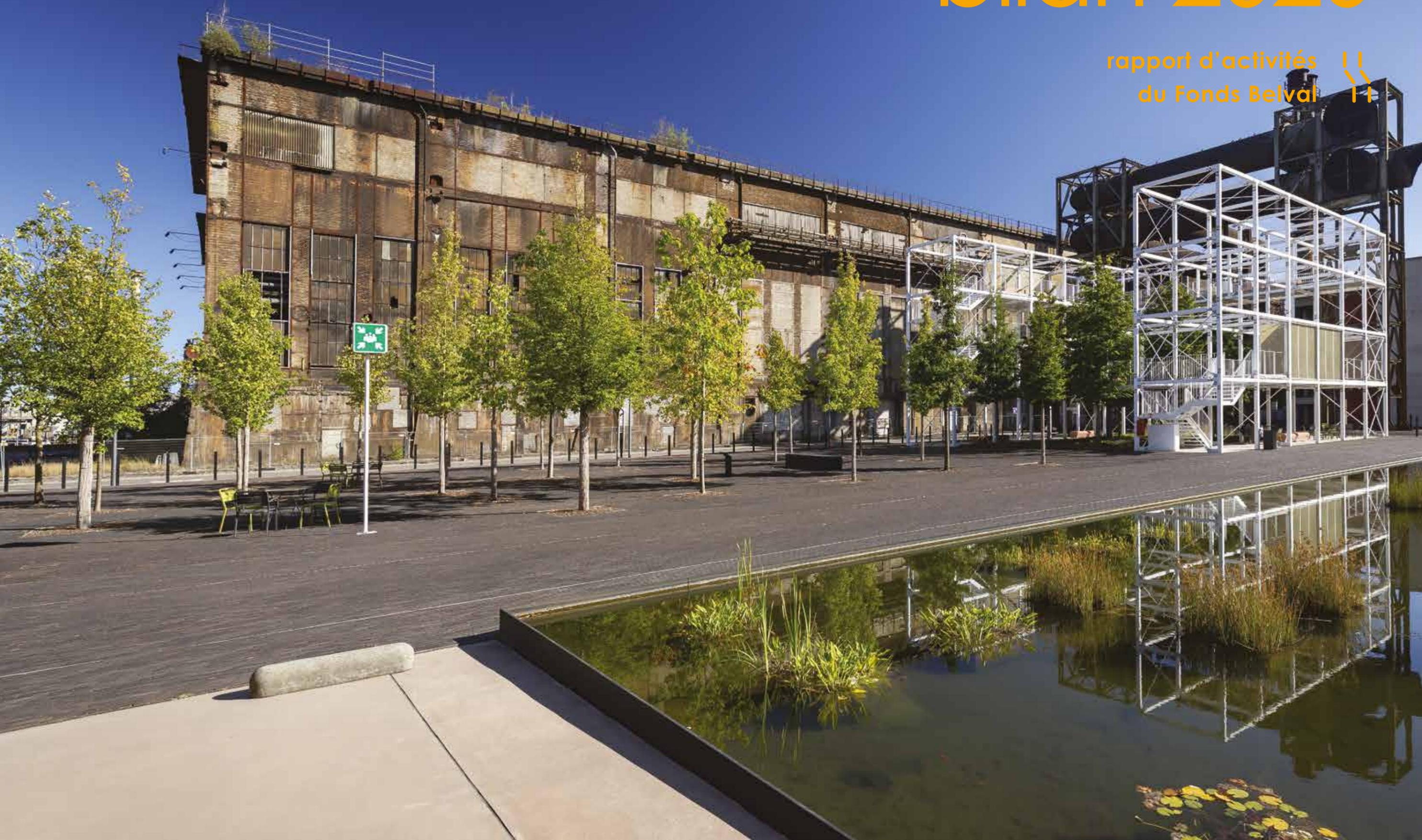


éditions
LE FONDS  BELVAL

1 avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette
tél.: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISBN 978-2-9199663-0-1

bilan 2020

rapport d'activités 
du Fonds Belval



bilan 2020

rapport d'activités
du Fonds Belval



	PREFACE	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL	06-25
	LA CITE DES SCIENCES	06
	LE BATIMENT LABORATOIRES	08
	LA HALLE D'ESSAIS INGENIEURS	09
	LE CENTRE SPORTIF	10
	L'ECOLE EUROPEENNE AGREEE	11
	LES LOGEMENTS PORTE DE FRANCE	12
	LES INFRASTRUCTURES D'ESCH2022	13
	L'ENERGIE VERTE, UNE PRIORITE POUR LA CITE DES SCIENCES	16
	LA GESTION DES BATIMENTS DE LA CITE DES SCIENCES	18
	LES SERVICES EVENEMENTIEL, CULTURE ET COMMUNICATION	20
	LES PUBLICATIONS DU FONDS BELVAL	24
02	LES MISSIONS DU FONDS BELVAL	26-27
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	28-29
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	30-31
05	LA LOI MODIFIEE DU 25 JUILLET 2002.....	32-33
06	COMPTES ANNUELS 2020	34-49
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	34
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2020	38
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES	39
	ANNEXE	40-49

LE FONDS BELVAL

1, avenue du Rock'n'Roll
 L-4361 Esch-sur-Alzette
 Tél.: + 352 26 840-1
 Email: fb@fonds-belval.lu
 www.fonds-belval.lu



facebook.com/FondsBelval



instagram.com/FondsBelval

Maquette

Le Fonds Belval

Impression

Septembre 2021

Crédits photos

© Le Fonds Belval

**Félicie WEYCKER**

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

L'année 2020 a été une année difficile et pleine d'imprévus en raison de la pandémie liée au coronavirus Covid-19. Malgré cette situation de crise, le Fonds Belval n'a jamais perdu de vue ses missions et ses objectifs de maître d'ouvrage sur le site de Belval. Ceci aussi bien dans l'achèvement des nouvelles constructions que dans l'ouverture et l'avancement de chantiers, dans la gestion, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures existantes et dans la planification de projets à venir.

La construction du Bâtiment Laboratoires, situé dans la partie nord-est du site, a été achevée. Ce bâtiment est dédié aux activités de recherche scientifique des utilisateurs de l'Université du Luxembourg et du *Luxembourg Institute of Science and Technology* (LIST). D'autre part, la seconde centrale de production de froid du site, installée au sous-sol du bâtiment-même, a également été finalisée.

Le Fonds Belval a commencé les travaux de réalisation des infrastructures et des aménagements pour *Esch2022, Capitale européenne de la Culture*, conformément à la loi du 16 mars 2020. En dépit de cinq semaines d'arrêt du chantier en raison du confinement lié à la pandémie, les délais de livraison de ces infrastructures et aménagements seront respectés.

Le 23 juillet 2020, la loi relative à la construction et à l'équipement du nouveau bâtiment pour les Archives

nationales à Belval a été adoptée. Ce bâtiment, situé dans la partie sud-est de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à proximité du Bâtiment administratif de l'Etat, sera le premier bâtiment à énergie positive du Fonds Belval.

En 2020, le Fonds Belval a continué à appliquer les mesures initiées par le Gouvernement en faveur de la production des énergies renouvelables à partir de bâtiments publics, l'objectif de cette stratégie étant de permettre la réduction des émissions carbone et de fournir une énergie propre.

Ainsi, la Maison des Sciences Humaines a été équipée de panneaux photovoltaïques sur sa toiture, devenant le troisième bâtiment géré par le Fonds Belval, après la Rockhal et la Maison de l'Innovation, à être muni d'un tel équipement. La visite des installations de la Maison des Sciences Humaines et de la Maison de l'Innovation a été honorée par la présence de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Le Fonds Belval a également continué à planifier des projets de construction d'immeubles et d'infrastructures sur le site de Belval, et a réalisé de nouveaux aménagements urbains.

La saison culturelle et événementielle du Fonds Belval a été perturbée en raison de la pandémie : annulation de la Fête des Hauts Fourneaux, de la Nocturne de Printemps, du Chrëscht Chalet et des visites guidées. Les expositions et l'accès au Haut Fourneau sont restés fermés pendant le confinement tout comme les activités conférencières et événementielles. À partir du 20 mai, le déconfinement a permis la reprise progressive de ces activités avec l'application des mesures sanitaires recommandées par le Gouvernement.

En septembre 2020, le Bauhärepräis de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils a récompensé trois grandes réalisations dont le Fonds Belval a assuré la maîtrise d'ouvrage : le bâtiment de la Maison du Livre, l'installation photovoltaïque sur la toiture de la Rockhal, ainsi que les aménagements urbains de la Terrasse des Hauts Fourneaux.

Au nom du Conseil d'Administration et en mon nom, je tiens à féliciter la direction et le personnel du Fonds Belval qui ont su faire preuve de courage et de ténacité lors de cette année difficile pour accomplir leurs missions et accomplir leurs objectifs.

LA CITE DES SCIENCES

Le Fonds Belval a assuré la continuité de ses missions de maître d'ouvrage tant pour les projets de réalisation que pour les nouveaux projets en phase d'étude et de planification du nouvel espace urbain de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation.

Bâtiments

Dans le cadre de la réalisation d'infrastructures, les travaux de parachèvement et de techniques spéciales du Bâtiment Laboratoires se situant dans la partie nord-est de la Terrasse des Hauts Fourneaux ont été finalisés et les travaux de la seconde centrale de froid située au sous-sol du bâtiment ont été achevés.

Energie verte

En termes d'énergie verte, la Maison des Sciences Humaines a, quant à elle, été équipée de panneaux photovoltaïques sur sa toiture, devenant ainsi le troisième bâtiment géré par le Fonds Belval muni d'une installation favorisant la production d'énergie renouvelable et permettant la réduction des émissions carbone.

Aménagements et rénovations pour « Esch2022, Capitale européenne de la Culture »

L'année 2020 a également vu le démarrage de plusieurs chantiers de construction de nouveaux bâtiments, ainsi que de rénovation et de restauration d'infrastructures existantes pour *Esch2022, Capitale européenne de la Culture*.

La Möllerei, en cours de rénovation, deviendra le lieu phare d'Esch2022 et accueillera les expositions de l'année culturelle. Elle permettra également d'étendre le parcours de visite du haut fourneau et constituera ainsi un élément important dans la documentation du patrimoine industriel du site. La Massenoire, en cours de réaménagement, deviendra un bâtiment multifonctionnel qui servira également de lieu d'expositions lors de l'année culturelle.

Le Pavillon Skip, déplacé en mai 2020 sur la Terrasse des Hauts Fourneaux, fera également partie des in-

frastructures mises à disposition dans le cadre de l'année culturelle.

La construction du nouveau bâtiment appelé « Structure administrative » a commencé et les bureaux seront livrés à l'asbl Esch2022 début 2021. Il s'agit d'un bâtiment de type modulaire respectant le concept d'économie circulaire *cradle to cradle* et qui sera équipé de panneaux photovoltaïques sur sa toiture et sa façade Sud.

Hauts Fourneaux

Un nouvel équipement multimédia a été installé dans la Halle des Poches et les travaux d'installation d'une plateforme élévatrice, ainsi que d'un ascenseur dans le Haut Fourneau ont commencé. La construction d'une passerelle faisant la liaison entre le Haut Fourneau A et la Möllerei est en cours de planification. Le Haut Fourneau B a, pour sa part, bénéficié de travaux d'entretien.

Planification

La loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales a été votée le 23 juillet 2020. Le bâtiment sera construit dans la partie sud-est de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à proximité du Bâtiment administratif de l'Etat. Afin de poursuivre le développement de l'ensemble architectural de la Cité des Sciences, d'autres immeubles et infrastructures sont en cours de planification, dont l'Ecole européenne agréée, le Centre sportif, les Logements Porte de France, les Laboratoires Ingénieurs, les Laboratoires de la Maison de l'Environnement I et II, ainsi que le Parking Nord.

La Stèle ILNAS

Durant l'été 2020, le Fonds Belval a procédé à la mise en service de la « Stèle ILNAS ». Cette stèle, dans laquelle est insérée une horloge atomique, est située à proximité de la Maison du Savoir, dans la partie nord-est du site, et son installation répond à une demande de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS).

Plan d'implantation des bâtiments



- | | |
|--|---|
| 1. La Rockhal (Centre de Musiques amplifiées) | 14. Le Bâtiment Laboratoires ailes Nord et Sud |
| 2. Le Bâtiment provisoire pour le Centre de recherche public Gabriel Lippmann (LIST) | 15. Les Laboratoires Ingénieurs |
| 3. Le Bâtiment Biotech | 16. Les Laboratoires lot 3 / Maison de l'Environnement II |
| 4. Le Lycée Bel-Val | 17. Les Laboratoires lot 2 / Maison de l'Environnement I |
| 5. L'Incubateur d'entreprises | 18. Le Parking Nord |
| 6. La Bâtiment administratif de l'Etat | 19. Les Archives nationales |
| 7. La stabilisation et la mise en valeur des Hauts Fourneaux | 20. Le Centre sportif |
| 8. La Maison du Savoir | 21. Les logements, Centre sportif |
| 9. La Maison des Sciences humaines | 22. Les logements Porte de France |
| 10. La Maison de l'Innovation | 23. Les Laboratoires lot 1 / Maison de la Vie |
| 11. Les Maisons du Nombre, des Arts et des Etudiants | 24. L'Ecole européenne agréée |
| 12. La Maison du Livre | 25. La Halle des Soufflantes |
| 13. La Halle d'essais Ingénieurs | 26. La Maison de l'Ingénieur |
| | 27. Les Ateliers et Halles d'essais |
| | 28. Esch 2022 / Capitale européenne de la Culture |

LE BATIMENT LABORATOIRES



Le Bâtiment Laboratoires fait partie d'un ensemble de cinq projets dédiés au développement de surfaces de recherche scientifique. Il comporte une aile Nord et une aile Sud et sera occupé par les utilisateurs de l'Université du Luxembourg et du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST). Les deux ailes peuvent, d'un point de vue fonctionnel, être regroupées en une seule entité ou bien être utilisées comme deux structures distinctes. Le programme de construction du bâtiment répond aux besoins évolutifs de la recherche grâce à une haute flexibilité au niveau des installations techniques et des espaces.

L'aile Nord affiche une façade régulière en briques sablées de trois teintes différentes. Ces surfaces de briques rugueuses contrastent avec les cadres métalliques laqués noirs ou blancs du contour des fenêtres. L'aile Sud, de teinte uniforme, se distingue par son jeu de briques en relief lui conférant un caractère particulier et unique.

Le Bâtiment Laboratoires a une surface brute de 41'700 m², ainsi qu'une capacité de quelque 730 places de travail. La seconde centrale de production

de froid est installée au sous-sol du bâtiment et les travaux se sont terminés en 2020.

Le Bâtiment Laboratoires est financé par la loi du 15 mai 2012. Le chantier, de grande envergure, a débuté en novembre 2012. Le gros-œuvre a été finalisé en 2016 et les travaux d'installations techniques et de parachèvement en 2019.

Les travaux de construction ont été achevés en 2020. La mise en service de la centrale est prévue au printemps 2021. La phase d'étude relative à l'équipement scientifique et de recherche du bâtiment est en cours et des aménagements partiels débuteront en 2021.

Maîtrise d'œuvre

Bâtiment Laboratoires

Architecte : Behles & Jochimsen / WW+ (aile Sud),
Architecture et Aménagement Bertrand Schmit (aile Nord)

Génie civil : Luxconsult

Génie technique : Luxconsult

Centrale de production de froid

Génie technique : Jean Schmit Engineering

LA HALLE D'ESSAIS INGENIEURS



La Halle d'essais Ingénieurs fait partie d'un ensemble de bâtiments dédiés aux activités techniques des ingénieurs, telles que les analyses et les essais de matériaux.

Cet ensemble est implanté au nord-est de la Terrasse des Hauts Fourneaux et se compose de deux bâtiments : la Halle d'essais Ingénieurs pour les essais mécaniques à grande échelle et le bâtiment des Laboratoires Ingénieurs, en cours de planification. La Halle d'essais Ingénieurs offre une surface brute d'environ 3'000 m².

Les travaux ont commencé en novembre 2013 et se sont terminés en juillet 2015. La Halle a été mise en service en novembre 2015.

En 2020, une structure en acier permettant de réaliser des essais sur matériaux avec groupe de pression hy-

draulique a été installée. Cette installation répond aux besoins et activités de recherche et d'expérimentation de l'Université du Luxembourg.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : Michel Petit Architecte / Jean Petit Architectes

Génie civil : Simon - Christiansen & associés

Génie technique : Goblet Lavandier & associés

LE CENTRE SPORTIF



Le futur Centre sportif qui sera construit à Belval est destiné à un usage scolaire et extra-scolaire. Il sera mis à disposition des établissements des agglomérations implantées à proximité du site de Belval, de l'Université du Luxembourg, notamment pour la formation pédagogique, et des associations sportives de la région du sud. Le Centre sportif sera également accessible au grand public.

Le bâtiment du Centre sportif sera constitué de plusieurs parties fonctionnelles : une structure d'accueil et administrative, un complexe piscine, une infrastructure sportive pédagogique, un ensemble multisports indoor et une surface de sport en plein air.

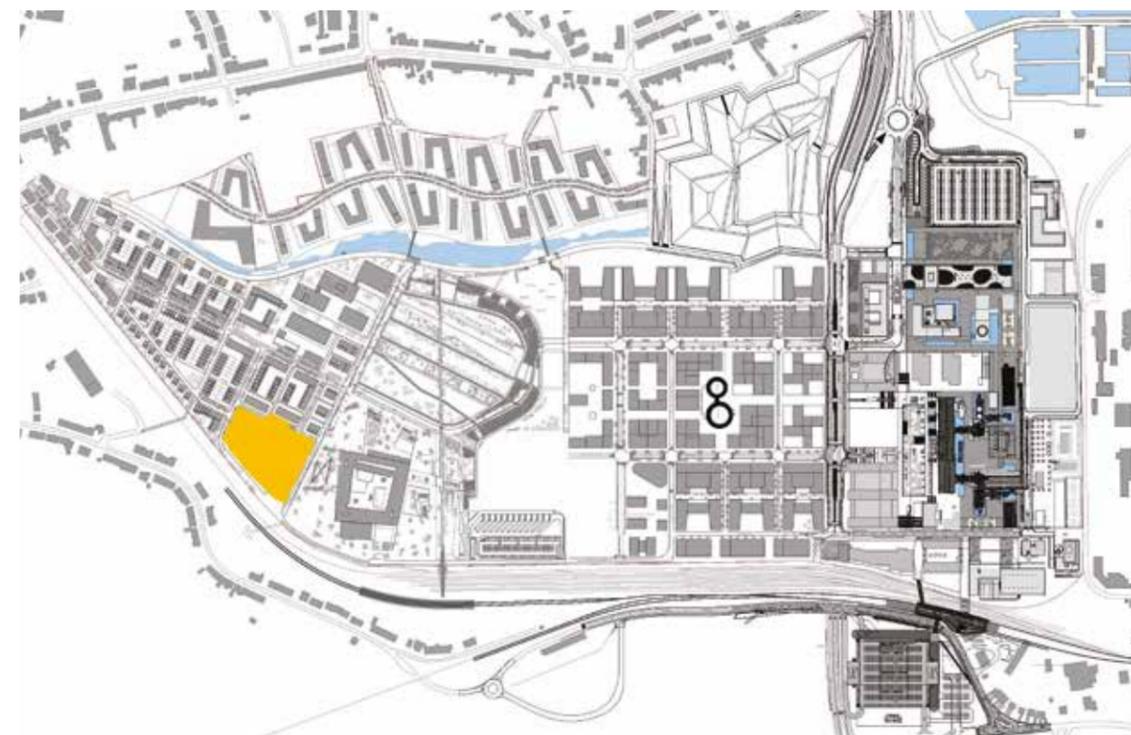
Les études d'avant-projet sommaire ont été lancées en septembre 2018.

Le programme de construction a été revu en 2019 prévoyant la construction de deux unités supplémentaires dans le hall sportif et d'un bassin supplémentaire de 25 x 15 m dans le centre de natation ainsi que des locaux annexes. Les études d'avant-projet détaillé ont débuté en mars 2020.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : Moreno Architecture et Associés
Génie civil : ICB / TPF-Engineering
Génie technique : TPF-Engineering / TPF-Luxembourg.
Pilote : PROgroup
Paysagiste : Agence Babylone

L'ECOLE EUROPEENNE AGREEE



Le programme de construction initial de cette infrastructure prévoyait la construction d'un bâtiment d'accueil temporaire pour le nouveau Lycée pilote à Belval.

Suite à une forte demande scolaire au niveau local et régional, le programme de construction a été réadapté en novembre 2020 en vue de la construction d'une nouvelle Ecole européenne agréée - cycle secondaire.

Le bâtiment prévu hébergera entre autres 25 salles de classes et salles spéciales pour 625 élèves, une administration, une salle polyvalente, une salle de lecture, une bibliothèque, une salle de restaurant et, le cas échéant, une cuisine de production. La conception du projet prendra en compte le cycle de

vie de l'ouvrage, les principes de flexibilité et d'adaptabilité et les principes de durabilité sous forme d'une construction énergétiquement performante et à haute qualité architecturale, technique et environnementale. Les études d'avant-projet sommaire ont débuté en mars 2020.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : Beng Architectes Associés
Génie civil : INCA Ingénieurs Conseils
Génie technique : SIT-Lux Ingénieurs techniques

LES LOGEMENTS PORTE DE FRANCE



Diverses parcelles sises sur le site de Belval, dont le terrain situé le long de la Porte de France, à proximité immédiate de la Maison des Sciences Humaines, offrent la possibilité de réalisation de logements.

Le projet développé dans le cadre du concours d'architecture pour la Maison des Sciences Humaines consistera à réaliser des logements de typologies diverses, à savoir des logements abordables ou encore pour étudiants.

Les logements seront répartis dans quatre tours en bois, d'une hauteur d'environ 39 mètres, pour lesquelles une collaboration avec les autorités et instances compétentes en matière de sécurité incendie a été nécessaire.

Dans le but d'une mixité fonctionnelle, le projet prévoit également des zones commerciales et administratives, ainsi que des surfaces à fonctions sociales. Les études d'avant-projet sommaire ont débuté en 2017.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : FABECK architectes / ABSCIS architecten
Génie civil : BEST Ingénieurs Conseils
Génie technique : BETIC Ingénieurs Conseils / Bureau d'Etudes Boydens

LES INFRASTRUCTURES D'ESCH2022



La Terrasse des Hauts Fourneaux, regroupant patrimoine industriel et architectures contemporaines, a été retenue comme site majeur d'accueil des manifestations prévues dans le cadre du programme culturel « *Esch2022, Capitale européenne de la Culture* ». Le programme culturel et artistique se développe ainsi non pas dans un seul bâtiment, mais comme un véritable parcours culturel sur tout le site urbain réunissant plusieurs lieux, bâtiments et éléments du patrimoine industriel.

Le projet de loi

Un projet de loi relatif à la réalisation des infrastructures et des aménagements a été élaboré par le Fonds Belval en octobre 2019. Les travaux de réalisation des infrastructures et des aménagements pour la « Capitale européenne de la culture 2022 à Belval » ont commencé en mars 2020 suite au vote de la loi du 16 mars 2020.

Les infrastructures

Les infrastructures prévues d'être aménagées ou

restaurées sont notamment les suivantes : la Môle-rei, qui accueillera un espace d'expositions digitales, la Massenoire, le Plancher des Coulées, le Skip et la Fondation du Haut Fourneau C. Ces lieux accueilleront les manifestations majeures du programme culturel qui investiront aussi l'espace urbain. Seront également construits une passerelle entre la Möllerei et le Haut Fourneau A, ainsi qu'un atelier de production artistique. En 2020, une structure administrative a commencé à être érigée pour les besoins de l'asbl Esch2022. Elle sera achevée et mise en service début 2021.

La Structure administrative

Ce bâtiment de type modulaire et préfabriqué est destiné à recevoir la direction et le personnel de l'asbl Esch2022. Située à l'angle de l'avenue des Hauts Fourneaux et de l'avenue des Sidérurgistes, en avant-plan de la Halle des Soufflantes et à proximité immédiate des lieux retenus pour les manifestations culturelles de Esch2022, la Structure administrative se veut un signal urbain fort.

Elle constitue le centre administratif, logistique et mé-

diatique des activités de l'année culturelle gérées par l'asbl Esch2022. Elle pourra également accueillir de petites conférences et des expositions temporaires dans les espaces du rez-de-chaussée qui seront occasionnellement accessibles au public.

Le bâtiment se compose de deux systèmes structurels différents: le rez-de-chaussée et le noyau de distribution central sont en structure métallique, tandis que les étages de bureaux sont de type construction modulaire, préfabriqués en usine et entièrement adaptables, voire démontables et ré-assemblables. Ce principe permettra au bâtiment une réutilisation suite à l'année culturelle, obéissant ainsi au concept de circularité *cradle to cradle* (C2C).

La construction du bâtiment a débuté en août 2020. Les modules qui ont été assemblés en l'espace d'une semaine, recevront des panneaux photovoltaïques en façade Sud et en toiture.



Le Skip

En mai 2020, le Pavillon Skip a été démonté de son implantation initiale à proximité du rond-point Raemich et déplacé sur la Terrasse des Hauts Fourneaux. Ce bâtiment offrira un espace intérieur d'une surface totale d'environ 400 m² composé d'un espace polyvalent, d'un accueil avec comptoir et kitchenette, d'un bloc technique regroupant les locaux de stockage et sanitaires et d'une mezzanine.

Une terrasse extérieure donnant sur l'espace public permettra de prolonger l'espace intérieur et d'offrir une vue imprenable sur les Hauts Fourneaux. La livraison du bâtiment est prévue pour juin 2021.

La Möllerei

Les travaux de la Möllerei ont débuté en mars 2020, mais aussitôt mis à l'arrêt pour une période de cinq semaines en raison du confinement lié à la pandémie. Le Fonds Belval a ensuite poursuivi le chantier et la livraison du bâtiment est prévue pour le mois de novembre 2021.

La Möllerei offrira une surface d'exposition d'environ 375 m² sur plusieurs niveaux et présentera une hauteur libre moyenne de 26 mètres. Un point d'information sera installé à l'entrée principale, des locaux techniques sont prévus côté sud. Une passerelle sera construite afin de créer une liaison entre la Möllerei et le Haut Fourneau A.

La première phase des travaux a consisté au démantèlement des éléments non conservés, au nettoyage des structures, à la mise en peinture, au démarrage des travaux de gros-œuvre et à l'installation d'échafaudages.

Le bâtiment sera accessible via un passage couvert reliant la Place des Hauts Fourneaux à la Place de l'Académie.

La Massenoire

Le bâtiment de la Massenoire est en cours de réaménagement et pourra accueillir, grâce à son espace multifonctionnel, tous types d'événements ainsi que des expositions temporaires. La Massenoire disposera d'une salle d'exposition d'environ 550 m², de locaux logistiques et techniques et d'un espace extérieur de quelque 240 m². Les travaux de rénovation de la Massenoire consistent notamment en la réfection des façades, au nettoyage des éléments en briques et en béton, au remplacement de parties de tôles par des parois translucides, à la construction d'un nouveau bloc de services, ainsi qu'à la création d'un nouvel accès situé sur la façade ouest, côté Haut Fourneau, qui fera office d'entrée et servira d'accueil du public. Les travaux de rénovation de la Massenoire se dérouleront en 2021.

Le Plancher des Coulées

En 2020, des études ont été réalisées pour l'aménagement d'une plateforme horizontale mobile d'environ 240 m² dotée de gradins, d'une scène, d'infrastructures et d'équipements scéniques sur le Plancher des Coulées qui permettront le déroulement de performances et de spectacles de divers types proposés lors de l'année culturelle, allant du concert à la danse en passant par le théâtre. Le Plancher des Coulées

est un espace extérieur couvert de 35 x 33 mètres, d'une surface d'environ 1.155 m² et d'une hauteur libre sous toiture de 9,5 mètres.

La Halle des Poches

En 2020, la Halle des Poches a fait l'objet de rénovations techniques et du renouvellement de ses équipements multimédias. Les travaux d'installation d'une plateforme élévatrice menant vers un nouvel ascenseur permettant d'accéder à la plateforme du gueulard située à une hauteur de 40 mètres ont commencé.

La fondation du Haut Fourneau C

La fondation du Haut Fourneau C, qui accueillait autrefois le plus haut et le plus moderne des trois Hauts Fourneaux de Belval, enserme en son centre un espace circulaire où reposait la base du Haut Fourneau. Le projet prévoit la possibilité d'aménager au cœur de la fondation, un espace accessible où pourront s'organiser divers événements culturels, et ce en y réalisant un minimum d'interventions afin de préserver l'authenticité, la force et la symbolique de ce lieu atypique.

Maîtrise d'œuvre

Structure administrative

Concept architectural : Bourguignon Siebenaler Architectes

Skip

Architectes : Polaris Architects
Génie civil : Daedalus Engineering
Génie technique : Betic Ingénieurs-Conseils

Möllerei, Massenoire, Plancher des Coulées

Architecte : Beiler François Fritsch
Génie civil : RW consult
Génie technique : Geprolux

L'ENERGIE VERTE, UNE PRIORITE POUR LA CITE DES SCIENCES



En 2020, le Fonds Belval a continué à appliquer les mesures initiées par le Gouvernement en faveur de la production d'énergies renouvelables à partir de bâtiments publics. L'objectif de cette stratégie est de permettre la réduction des émissions carbone et de fournir une énergie propre.

Ainsi, après la Rockhal en 2018 et la Maison de l'Innovation en 2019, la Maison des Sciences Humaines est le troisième bâtiment dont la toiture s'est vue dotée d'une installation de panneaux photovoltaïques en 2020.

La Maison des Sciences Humaines

L'installation photovoltaïque sur la toiture de la Maison des Sciences Humaines est constituée de plus de 600 panneaux solaires, atteignant une puissance to-

tale installée supérieure à 200 kW. La consommation d'électricité annuelle de la Maison des Sciences Humaines est d'environ 1'200'000 kWh. Avec une production d'électricité annuelle d'environ 172'000 kWh, soit l'équivalent d'une production annuelle couvrant les besoins de quelque 40 maisons unifamiliales, l'installation photovoltaïque couvre environ 15 % des besoins en énergies électriques de la Maison des Sciences Humaines, et permet une économie de 113 tonnes de CO² par an. Le montant de l'investissement est de d'environ 420.000 euros TTC.

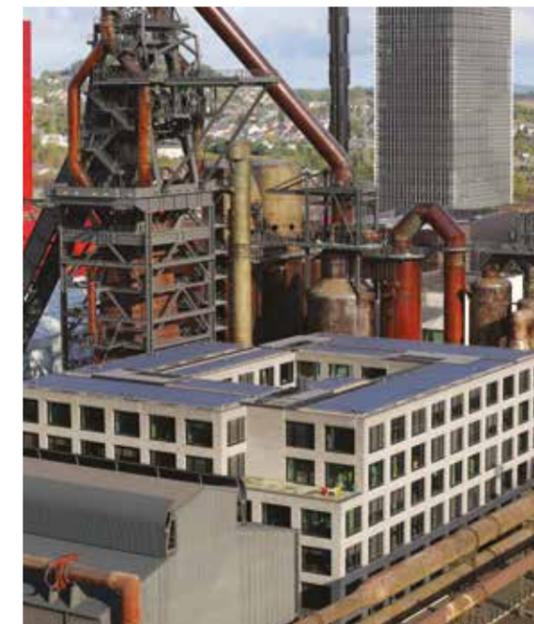
Le lundi 23 novembre 2020, Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, a honoré de sa présence la mise en service de l'installation de la Maison des Sciences Humaines,

ainsi que fait la visite de l'installation de la Maison de l'Innovation.

Avec cette troisième installation photovoltaïque, la barre symbolique du premier mégawatt crête est atteinte. Ce sera ensuite au tour de la Maison du Savoir et du Lycée Bel-Val de bénéficier de tels équipements, ce qui portera la production annuelle d'électricité de la Cité des Sciences à 2 millions kWh, réduisant ainsi les émissions de CO² d'environ 1.250 t/an, pour un investissement total proche de 5 millions d'euros.

Les cinq installations photovoltaïques sont financées par le Fonds Climat et Energie.

Dans les nouveaux projets de construction du Fonds Belval, les critères de durabilité et d'efficacité énergétique jouent un rôle prédominant, dès la première phase de planification ; ces projets intégreront d'office des équipements utilisant des énergies renouvelables. C'est aussi le cas, par exemple, pour le futur bâtiment des Archives nationales qui sera également le premier bâtiment à énergie positive du Fonds Belval.



LA GESTION DES BATIMENTS DE LA CITE DES SCIENCES

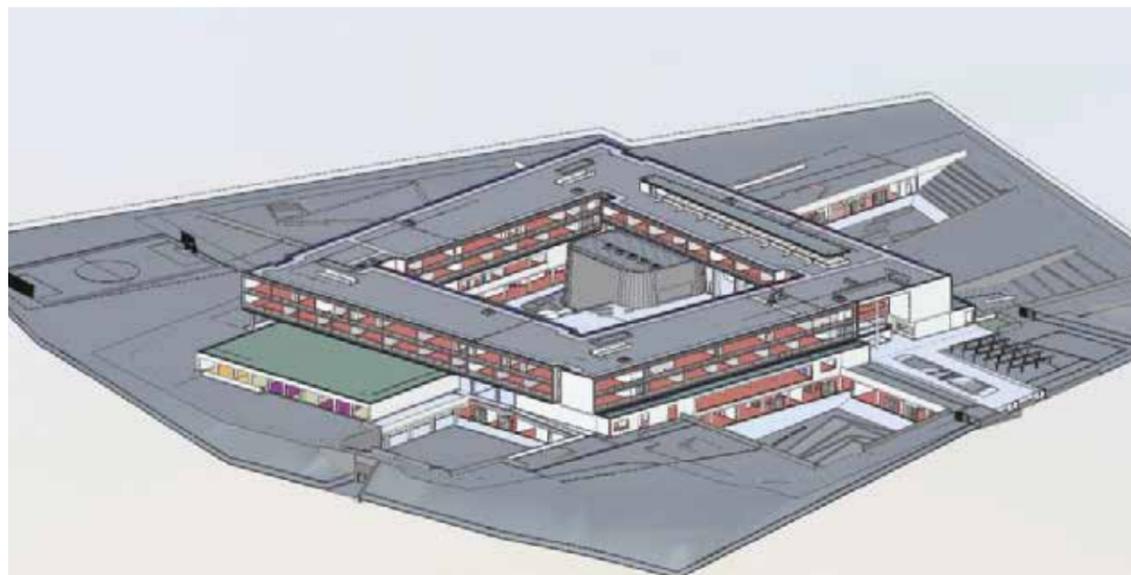
Le service maintenance et exploitation

Depuis le 24 novembre 2015, le Fonds Belval dispose d'une base légale lui conférant la gestion et l'entretien des infrastructures réalisées sur le site de Belval pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de leur part, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation de ses infrastructures. Le service maintenance et exploitation est l'interlocuteur privilégié des utilisateurs des bâtiments et des usagers du site qui y trouvent un canal de communication personnalisé et réactif.

En 2020, quelque 1.400 demandes d'interventions d'entretien ou de réparations ont été recensées dans le logiciel de maintenance. Globalement, près de 250.000 m² de surfaces d'immeubles ont été gérées. Cela a nécessité un suivi et un travail administratif conséquent. Toutes les interventions nécessaires ont été planifiées et ont pu être exécutées, le service a également poursuivi son travail d'optimisation des contrats et des procédures, outre la gestion supplé-

mentaire liée aux mesures à mettre en place et aux recommandations du Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire.

Parmi les principaux travaux à signaler en 2020, citons les études pour la mise en place d'une nouvelle structure dans une des salles de concert de la Rockhal offrant un espace public supplémentaire, ainsi que l'ajout d'un éclairage scénique permettant la création de nouvelles ambiances lumineuses ; la régulation à distance des équipements et de surveillance des alarmes des bâtiments a été optimisée ; la digitalisation du parc immobilier avec la modélisation (BIM) du Lycée Bel-Val, après celle du Bâtiment administratif de l'Etat; les travaux du *Disaster Recovery Site* (DRS), le deuxième Centre de calculs qui rassemble les données informatiques de différents organismes comme l'Université du Luxembourg, Luxinnovation, Restena, le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) et le Fonds Belval, sur la Terrasse des Hauts Fourneaux, ainsi que les travaux du MediaCentre à la Maison des Sciences Humaines ont débuté.



BIM - Building Information System

Concernant le patrimoine immobilier bâti et afin d'anticiper l'exploitation et la maintenance ultérieure d'un bâtiment ou d'un espace urbain, le Fonds Belval intègre dans les programmes d'études des nouveaux bâtiments et de ceux en planification, un processus de travail et une analyse approfondie de chaque étape du projet et des conséquences des choix effectués sur la vie future du bâtiment.

Dans le cadre de ses missions, le Fonds Belval procède à la réalisation d'une maquette digitale de ses bâtiments. Ces maquettes sont évolutives et intègrent de manière permanente les changements apportés à l'ouvrage.

La charte BIM (*Building Information System*) élaborée par le maître d'ouvrage permet de recenser tous les objectifs et les exigences attendus auprès des maîtrises d'œuvres dans le cadre de la planification de ces bâtiments.

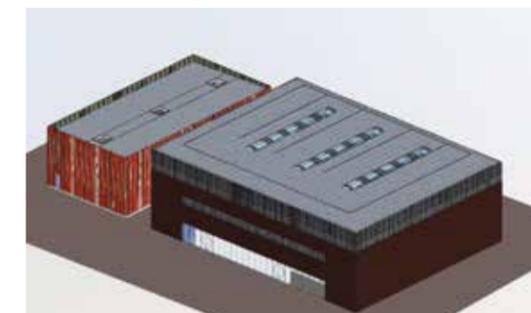
Cela peut se traduire par la collecte et la digitalisation systématique de données techniques et graphiques des immeubles afin de faciliter la recherche et l'exploitation des informations nécessaires à la gestion des opérations de maintenance des bâtiments tout au long de leur cycle de vie.

Il est prévu d'utiliser le modèle BIM 7D (Facility Management). Ce modèle permet de lier les éléments du projet à tous les aspects de sa durée de vie et toutes les informations nécessaires pour l'utilisation et la maintenance des immeubles.

Depuis 2017, six bâtiments ont pu être modélisés sous la forme de maquettes numériques grâce au processus BIM : la Rockhal, le Bâtiment administratif de l'Etat, le Lycée Bel-Val, la Halle d'essais Ingénieurs, l'Incubateur d'entreprises, ainsi que le Skip.

Les modélisations permettent de simplifier les missions de maintenance et d'exploitation car elles centralisent toutes les informations en une seule maquette numérique et les rendent ainsi plus accessibles aux gestionnaires et aux utilisateurs. Cette méthode de travail, de plus en plus utilisée, offre un gain de temps et d'efficacité, et facilite notamment les opérations de remplacement et de restauration d'équipements techniques.

Les prochains bâtiments qui feront l'objet d'une modélisation sont la Maison du Savoir, la Maison des Sciences Humaines, la Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants, ainsi que la Maison de l'Innovation. À terme, l'entièreté du parc immobilier géré par le Fonds Belval sera régi grâce à des maquettes numériques générées par le processus BIM.



LES SERVICES EVENEMENTIEL, CULTURE ET COMMUNICATION



Le service événementiel

En raison de la crise sanitaire, le service événementiel a accueilli moins d'événements que les années précédentes. En effet, de nombreux événements (conférences, formations, réunions, expositions, etc.) et réservations d'espaces ont dû être reportés en 2021 ou bien être annulés.

Parmi les événements maintenus, citons le *Welcome Day* de l'Université du Luxembourg le 11 septembre, la conférence de presse de *Esch2022, Capitale européenne de la Culture* le 29 octobre, les FNR Awards en novembre, des colloques, des réceptions, des workshops, des formations, des réunions, ainsi que des petites conférences. Le service renseigne et

accompagne les organisateurs d'événements dans leurs démarches, assure la gestion sur le terrain, ainsi que la préparation et le bon déroulement des manifestations.

Les salles

Les salles et infrastructures gérées par le Fonds Belval sont disponibles pour tous types de manifestations, aussi bien pour les établissements et institutions publics, implantés à Belval ou non, que pour des professionnels et organismes privés. Ces salles sont équipées d'installations à la pointe des nouveautés dans le domaine de la technologie et des multimédias. Parmi ces infrastructures, citons le Grand Auditoire,

les auditorios et les salles de la Maison du Savoir, la salle de conférence et les salles de réunion de la Maison des Sciences Humaines, la grande salle de la Maison des Arts et des Etudiants, le Pavillon Skip, la salle de conférence au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif, la salle de conférence située dans la Bibliothèque universitaire et la Halle des Poches à Fonte avec son caractère industriel unique.

En 2020, suite à la crise sanitaire et aux restructurations, les salles ont été équipées du matériel nécessaire pour assurer le respect des mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 recommandées par le Gouvernement : mise à disposition de gel hydroalcoolique, affichage des mesures à respecter, aménagements permettant de respecter les distances interpersonnelles et d'éviter les croisements, nombre limité de personnes.

2020 a également vu le début du partenariat entre le Fonds Belval et le Luxembourg Convention Bureau créé par le Ministère du Tourisme et la Ville de Luxembourg, dans le but de positionner le pays comme destination de premier plan pour l'organisation d'événements d'affaires. Ce partenariat consiste ainsi à proposer des salles pour l'organisation d'événements professionnels. Les salles garantissent la priorité d'occupation aux établissements et institutions publics, premiers destinataires de ces infrastructures.

Le service culture et communication

Saison culturelle 2020

En raison du confinement lié à la pandémie, le démarrage de la saison culturelle du Fonds Belval a été repoussé au mois de mai 2020. Un grand nombre de visites guidées et d'autres activités culturelles ont dû être reportées ou annulées tout au long de l'année.

La Massenoire a pu réouvrir ses portes au public le 20 mai, tout comme le Haut Fourneau. Les visites guidées ont également repris à cette date, dans le respect des mesures sanitaires recommandées par

le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg : port du masque obligatoire, distance interpersonnelle, utilisation de gel hydroalcoolique, nombre limité de personnes.

Parmi les annulations et reports, citons la Nocturne de Printemps reportée au 19 septembre à l'occasion de la Nuit de la Culture à Belval, la Fête des Hauts Fourneaux qui se déroule le premier weekend de juillet tous les ans, a été annulée et reportée en 2021. Le « Chrëscht Chalet » qui ouvre ses portes au mois de décembre n'a également pas pu être installé.

La Nocturne de fin de saison a pu avoir lieu le 24 octobre dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à cette date.

Visites guidées

Le Fonds Belval propose un programme annuel de visites guidées du Haut Fourneau A et de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation.

Ces visites permettent de découvrir l'histoire du site et du passé industriel de Belval, de comprendre les techniques de production de la fonte et de l'acier, les principales transformations de reconversion du site témoignant du mariage entre passé et futur, la conservation et la restauration des Hauts Fourneaux en tant qu'architectures du patrimoine industriel, ainsi que leur intégration dans le nouveau contexte urbain avec les bâtiments et les architectures avant-gardistes de la Cité des Sciences.

Les visites du Haut Fourneau donnent, entre autres, accès à la plateforme du gueulard à une hauteur de 40 mètres, offrant un panorama extraordinaire des alentours. La visite peut se faire librement ou avec un guide, en plusieurs langues.

Visites sur mesure

Différentes formules de visites guidées sont proposées et sont approfondies selon les demandes, dont, par exemple, la visite permettant d'accéder au *Bleeder* situé à 80 m de hauteur.

Le Fonds Belval propose par ailleurs une visite combinée du Haut Fourneau A et de la Cité des Sciences, ainsi qu'une visite spécifique dédiée à l'architecture de la Cité des Sciences.

Les visites guidées publiques attirent un public familial et touristique, alors que les différentes formules de visites guidées sur demande permettent aussi bien à des classes scolaires qu'à des associations, entreprises ou autres groupes de découvrir le patrimoine industriel du sud du pays.

L'offre a été complétée par le développement d'un programme pédagogique dédié aux groupes scolaires, afin de relever une mission importante de sensibilisation des jeunes au dur labeur effectué par les ouvriers sur ce lieu de mémoire sociale et culturelle exceptionnel de l'histoire nationale.

Expositions, chasses au trésor et autres activités culturelles

L'exposition « Belval & More » dans la Massenoire revient sur l'histoire et le passé industriel du site de Belval.

Les travaux de rénovation de la Massenoire commenceront en 2021 dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment pour y accueillir des événements culturels organisés par *Esch2022, Capitale européenne de la Culture*.

Pour cette raison, le Fonds Belval a prévu l'aménagement d'un nouvel espace dédié à l'accueil du public et servant de point de rencontre avec les guides. Ce nouvel espace qui ouvrira ses portes au public en 2021 situé au rez-de-chaussée de la Maison de l'Innovation, pourra également servir de lieu d'expositions. L'exposition « Paysages recomposés » présentée sur le Plancher des Coulées propose, quant à elle, de comprendre les transformations du paysage suite à l'industrialisation, aux crises et aux restructurations sidérurgiques.

Les chasses au trésor s'adressent aux petits et grands et proposent de transmettre de façon ludique

des connaissances sur les Hauts Fourneaux et le nouveau quartier urbain de la Cité des Sciences. Après une introduction sur l'histoire de Belval, les participants partent à la recherche de signes cachés à décoder à partir d'une carte géographique.

Le « Chrëscht Chalet » s'installe habituellement tous les ans au mois de décembre près du Haut Fourneau A et invite à venir passer un bon moment dans une ambiance chaleureuse et décontractée en profitant des soirées de dégustation, soirées à thème et soirées DJ.

La Terrasse des Hauts Fourneaux et ses alentours

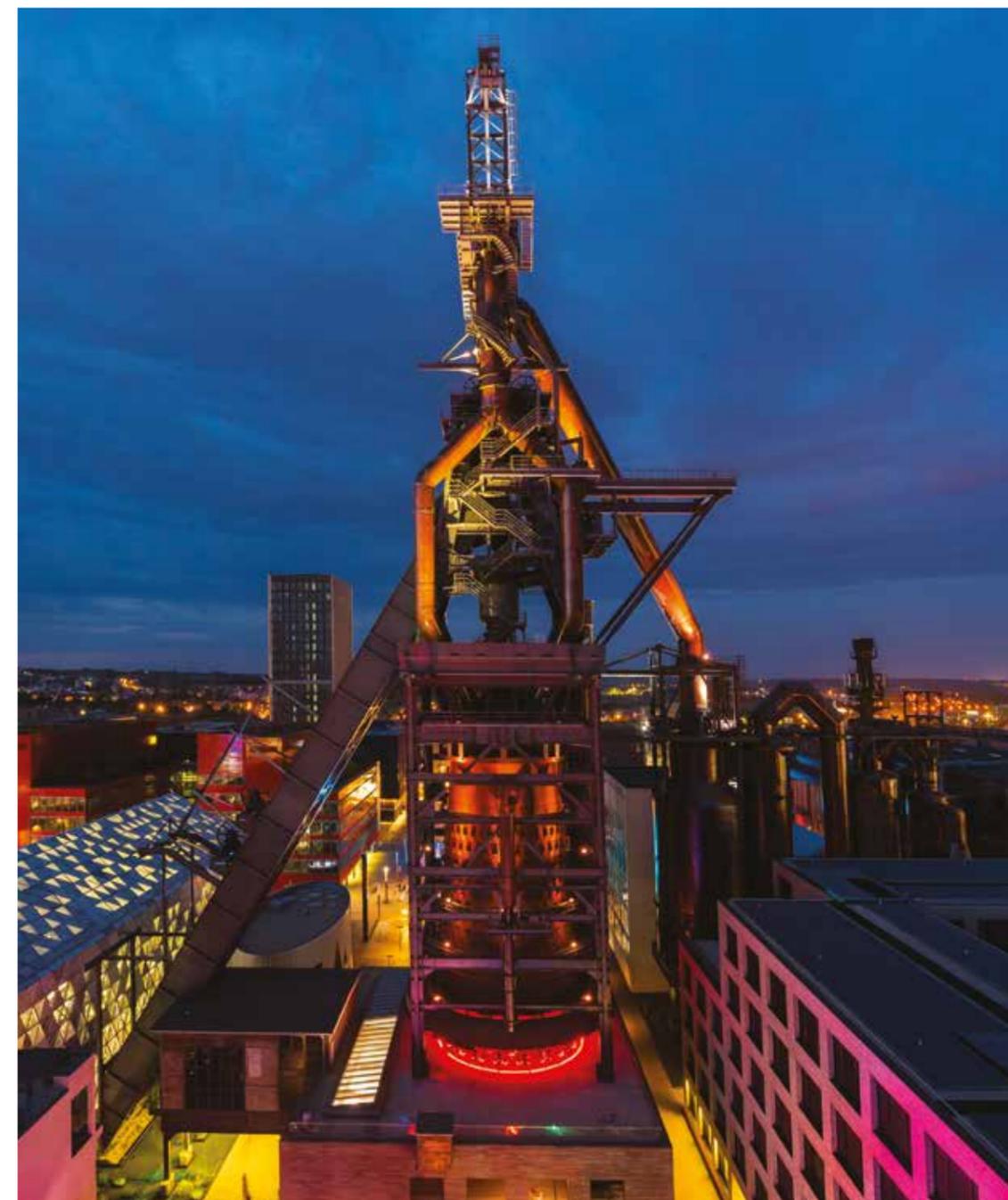
Les visites à vélo proposent un tour à vélo de 6,4 km offrant une balade dans le quartier Belval à la découverte de la Terrasse des Hauts Fourneaux, avec la Maison du Savoir, la Maison du Livre et les espaces verts.

Un second tour à vélo de 20,5 km propose de parcourir les anciens sites sidérurgiques du bassin minier au départ de Belval, menant à l'ancienne friche Terres Rouges en passant par les quartiers ouvriers de la « Hiehl », le site naturel « Ellergronn », le centre d'Esch-sur-Alzette, la friche Arbed Schiffflange, pour ensuite revenir sur la Terrasse des Hauts Fourneaux par le biais des nouveaux aménagements urbains à Belval.

Après la visite à vélo, les participants peuvent visiter le Haut Fourneau A et accéder à la plateforme du gueulard à une hauteur de 40 mètres.

Autres événements culturels en 2020

Malgré de nombreux reports et annulations en 2020, certaines manifestations culturelles ont pu être maintenues : l'action Go Blue organisée par l'Unicef pour célébrer la journée mondiale de l'enfance et pour laquelle le Fonds Belval a illuminé les Hauts Fourneaux en bleu et l'*Orange Week* soutenant l'action du Conseil National des Femmes du Luxembourg et consistant à éclairer les Hauts Fourneaux en orange en novembre.



LES PUBLICATIONS

DU FONDS BELVAL

Tout au long de l'année, le Fonds Belval publie des dépliants, cartons d'invitation, affiches, plaquettes et brochures visant à informer le public à la fois sur la Cité des Sciences, les projets de construction et les manifestations culturelles. Le Fonds Belval publie aussi des ouvrages sous forme de livres illustrés.

Eng Nei Stad

Une publication illustrée adressée au jeune public consacrée à l'histoire de Belval. En vente.

Cité des Sciences à Belval 2015

Cet album photos documente les bâtiments et aménagements de la Cité des Sciences réalisés, en construction ou prévus. En vente.

Cité des Sciences Promenade architecturale

Pour mieux orienter les visiteurs dans la Cité des Sciences, le Fonds Belval a édité un petit guide du quartier avec plan intégré. Diffusion gratuite. Disponible en français et en anglais.

Public Art Expérience 2013-2015

Le premier livre de la résidence d'artistes Public Art Experience à Belval évoque toutes les démarches de la phase préparatoire du projet. En vente.

Public Art Expérience 2015-2016

La suite du premier livre présente les artistes et documente les œuvres réalisées dans le cadre de la résidence à Belval. En vente.

Public Art Expérience Une saison de rencontres

Les deux brochures documentent de façon sommaire les œuvres créées à Belval ainsi que les projets réalisés par les élèves. Diffusion gratuite.

Belval Une friche industrielle en reconversion au Grand-Duché de Luxembourg

La plaquette Belval accompagne une exposition itinérante sur le développement de l'ancienne friche industrielle et ses principaux acteurs. Diffusion gratuite.

Belval Paysages recomposés

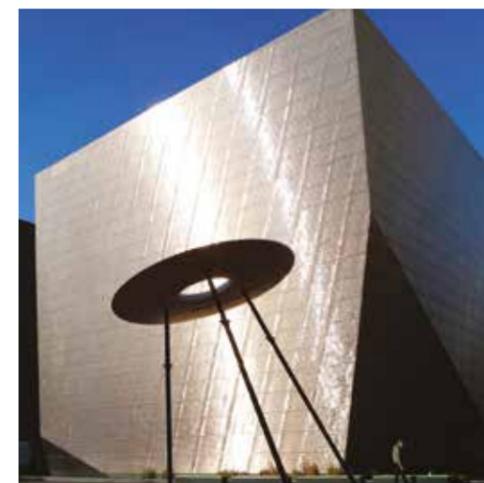
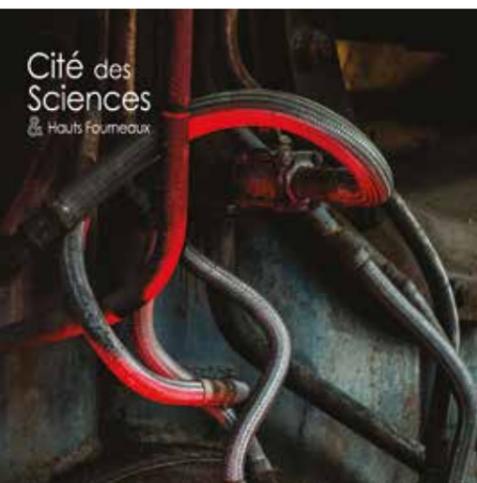
La plaquette accompagne l'exposition installée dans la Halle des Coulées du Haut Fourneau A. Diffusion gratuite.

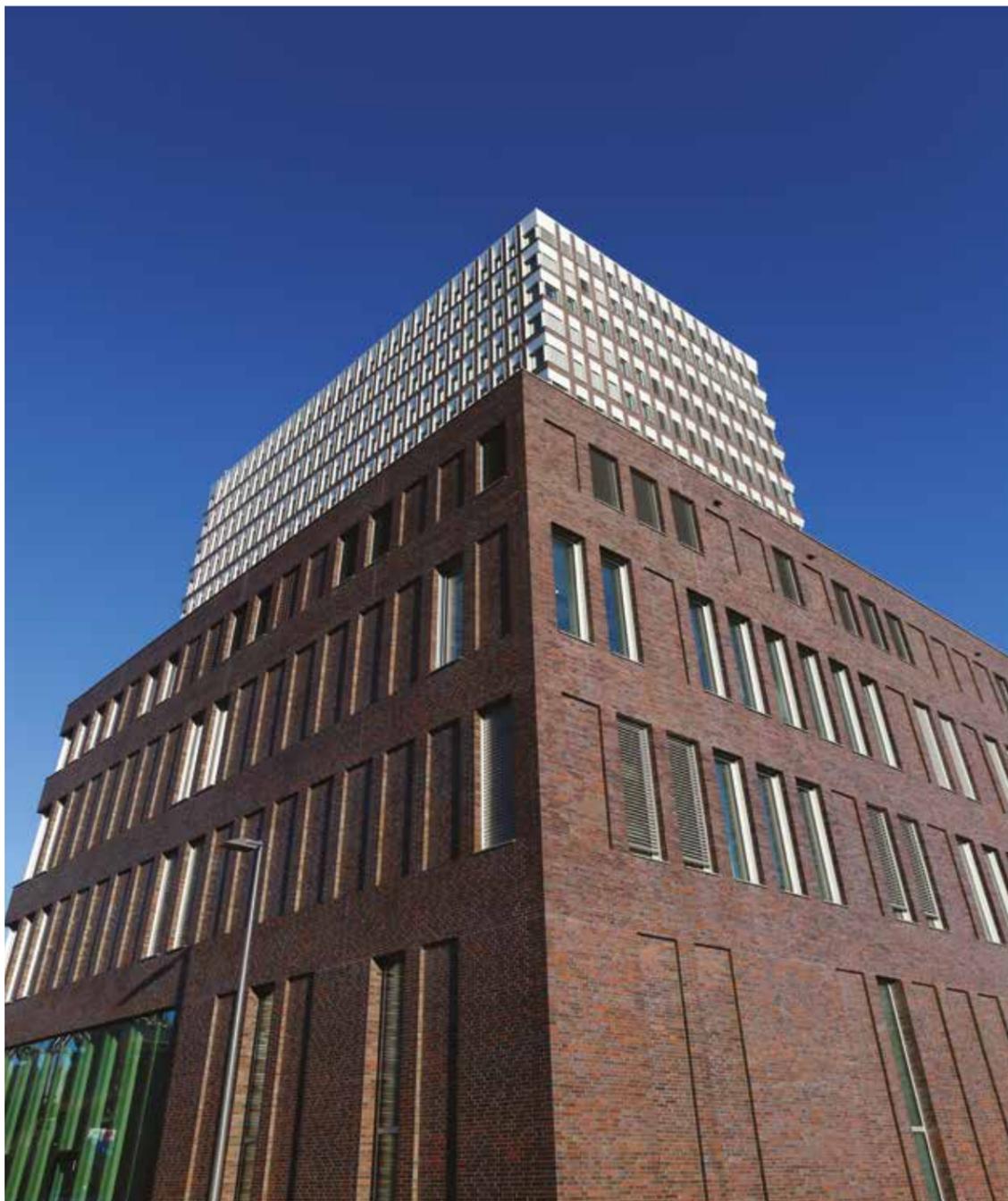
« Belval Entdecken » et « Belval für Kids »

Ces deux brochures ont été éditées tout particulièrement pour les visites scolaires et les visites familiales. Diffusion gratuite.

Cartes postales

Le Fonds Belval a édité des cartes postales avec des motifs de la Fête des Hauts Fourneaux, des œuvres du Public Art Experience et des vestiges industriels. Diffusion gratuite.





Les missions du Fonds Belval, établissement public créé le 25 juillet 2002, comprennent la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages.

Par la loi du 24 novembre 2015, le Fonds Belval est chargé également de la gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'établissement pour le compte de l'Etat comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures. Le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction.

Les principales missions du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité.
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets.
- La gestion des immeubles.
- La gestion financière et la comptabilité.
- La gestion des infrastructures qu'il construit, la maintenance, l'exploitation, la transformation, l'adaptation selon les besoins, voire la modernisation de ses bâtiments.
- Les services dédiés à l'évènementiel et à l'encadrement culturel (visites, événements, expositions).

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé des membres suivants*:

Madame Félicie Weycker

Président du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la Mobilité et des Transports

Madame Myriam Bentz

Conseiller au Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire

Monsieur Guy Besch

Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la Mobilité et des Transports

Monsieur Léon Diederich

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame Diane Dupont

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère du Logement

Monsieur Paul Eilenbecker

Attaché au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Monsieur Roland Fox

Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées

Monsieur Serge Hoffmann

Premier Inspecteur des Finances à l'Inspection Générale des Finances

Monsieur Alex Kies

Directeur de l'Administration des Transports publics

Monsieur Jean Leyder

Directeur de l'Administration des Bâtiments publics

Monsieur Gilbert Schmit

Conseiller de Direction 1ère classe au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Monsieur Christian Tock

Attaché au Ministère de l'Economie

Monsieur Tom Weisgerber

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem, avec voix consultative:

Monsieur Luc Everling

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Monsieur Steve Gierenz

Echevin de la Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est composé de quatre membres du Conseil d'Administration placés sous la présidence du Président du Conseil d'Administration.

* En date du 31.12.2020



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises et regroupe des architectes, ingénieurs, techniciens, un économiste, une graphiste et du personnel administratif qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.

La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et garantir leur gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Luc Dhamen, Architecte, Directeur
Daniela Di Santo, Architecte, Directeur adjoint
Michèle Lamesch, Assistante de direction
Isabelle Bley, Chargée d'affaires administratives

Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Laurence Ferretti, Chargée d'affaires administratives
Estelle Gamba, Assistante administrative
Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives
Nadine Tibor, Assistante administrative
Marie-Ange Monacelli, Secrétaire-réceptionniste
Sylvie Weis, Secrétaire-réceptionniste

Sidi El Amrani, Ingénieur, Responsable informatique
Xavier Cavallone, Informaticien
Vincent Locatelli, Informaticien

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnement des paiements et l'établissement des bilans.

Azdine Ainouch, Responsable du service financier
Pierre Fousse, Gestionnaire financier
Jil Lasch, Assistante service financier

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les affaires culturelles et les relations publiques ainsi que le suivi budgétaire des projets.

Architecture

Michèle Altmann, Architecte, Chef de projet
Maria Candelas, Architecte, Chef de projet
Amel Meftah, Architecte, Chef de projet
Julie Moret, Architecte, Chef de projet
Christian Veletta, Architecte, Chef de projet
Lucio Wercollier, Architecte, Chef de projet

Ingénierie

Julien Carpe, Ingénieur
Stéphane Frieres, Ingénieur industriel
Jean-Yves Hubermont, Ingénieur technicien
Pierre Jungers, Ingénieur industriel
Pierre Muller, Ingénieur technicien
Nassera Remili, Ingénieure technique
Jeremy Silva Vieira, Ingénieur industriel
Guy Spenner, Ingénieur

Événementiel, maintenance et exploitation

Elisabete Nuno, Responsable service événementiel
Jean-Paul Rolling, Agent technique
Kévin Kimmel, Agent technique
Julio Gonçalves, Agent technique
Gwendy Schütz, Chargée d'affaires, service événementiel
Elisa Salvatore, Chargée d'affaires, service événementiel
Nadia Santos Silva, Chargée d'affaires, service événementiel
Thomas Bautier, Service technique - audiovisuel
Marco Santoro, Service technique - audiovisuel
Gauthier Seynaeve, Service technique - audiovisuel

Culture et communication

Didier Damiani, Responsable culture & communication
Véronica Lopez, Assistante culture & communication

Graphisme

Virginie Carouge, Graphiste

Sécurité

Frédéric Claudet, Responsable sécurité

Service technique

Marco Disteldorf, Technicien
Lionel Duarte, Technicien
Sandy Fresse, Agent technique
Monica Gortan, Technicienne
David Gremese, Technicien
Gregory Hilger, Technicien BIM
Angélique Nicolay, Technicienne
Ben Thommes, Technicien

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Il est créé sous la dénomination abrégée «Fonds Belval» un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », désigné ci-après par «Etablissement».**

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi *
4. l'aménagement des alentours. L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.
5. La gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.**

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. *

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. *

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

L'Etablissement est autorisé à percevoir des recettes en relation avec la gestion visée par le point 5 de l'article 2 ci-dessus.**

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple

des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a)
 - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
 - les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
 - les emprunts à contracter,
 - l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
 - l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b)
 - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
 - le rapport général d'activités,
 - les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
 - les conventions à conclure,
 - l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.
Henri

* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005, du 27 décembre 2007
** et du 24 novembre 2015.



Rapport d'audit

Au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg de
LE FONDS BELVAL

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de LE FONDS BELVAL (l'« Etablissement ») au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de l'Etablissement comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2020 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de l'Etablissement conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Etablissement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Etablissement ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Etablissement à cesser son exploitation ;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Electronically signed by:
Christiane Schaus

Christiane Schaus

Luxembourg, le 10 mars 2021

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
BILAN
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)

ACTIF	31.12.20	31.12.19	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Notes	31.12.20	31.12.19
Actif immobilisé			Capitaux propres			
Immobilisations incorporelles	55'391	45'675	Capital initial	5	3'500'000	3'500'000
<i>Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux</i>	55'391	45'675	Résultats reportés		4'304'016	1'555'237
Immobilisations corporelles	231'244	207'978	Résultat de l'exercice		1'015'417	2'748'779
<i>Participations techniques et machines</i>	168'319	132'940				
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>	62'925	55'038				
Actif circulant			Dettes			
Stocks - projets en cours	622'113'054	601'171'785	Dettes envers des établissements de crédit	2,6	491'930'804	594'334'576
Autres créances	4'890'121	6'761'242	Dettes sur achats et prestations de services	2,7	7'909'058	14'532'456
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>	4'890'121	6'761'242	<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		4'872'870	10'844'209
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	9'081'215	10'841'942	<i>b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>		3'036'188	3'688'247
			Autres dettes		127'711'730	2'357'574
			<i>Dettes fiscales</i>		1'130'162	2'225'987
			<i>Dettes au titre de la sécurité sociale</i>		137'822	104'749
			<i>Autres dettes</i>	8	126'443'746	26'838
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	636'371'025	619'038'622	TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		636'371'025	619'038'622

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

Comptes de Profits et Pertes
pour l'exercice clos au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)

	Notes	31.12.20	31.12.19
Chiffre d'affaires net	9	18'023'995	105'503'904
Variation de stock sur les projets en cours		20'941'268	-65'269'623
Autres produits d'exploitation		1'060'980	4'143'902
Autres charges externes		-33'864'973	-35'942'594
Frais de personnel	10	-4'577'321	-4'142'110
<i>Salaires et traitements</i>		-4'023'566	-3'680'418
<i>Charges sociales</i>		-553'755	-461'692
Corrections de valeur		-119'311	-104'897
<i>sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-119'311	-104'897
Autres charges d'exploitation		-136'216	-415'914
Autres intérêts et autres produits financiers		56	870
Intérêts et autres charges financières		-129	-47
Impôts sur le résultat		-312'932	-1'024'712
RESULTAT DE L'EXERCICE		1'015'417	2'748'779

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2020

NOTE 1 – GENERALITES

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la loi du 25 juillet 2002. Le Fonds Belval a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, tel que délimité par le plan cadastral, et dans le respect des lois afférentes, les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest.

Par la loi du 24 novembre 2015 modifiant la loi du 25 juillet 2002, la mission du Fonds Belval est élargie à la « gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation de ces infrastructures ».

Le siège de l'Etablissement est établi au 1, Avenue du Rock'n Roll, à Esch-sur-Alzette.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes généraux

Suivant l'article 10 de loi modifiée du 25 juillet 2002, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2020
- suite -

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION (SUITE)

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Etablissement.

L'Etablissement fait des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Etablissement sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

La méthode d'amortissement est linéaire et les taux d'amortissement sont les suivants :

Immobilisations incorporelles

- Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux : 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines : 25 %
- Autres installations et outillage : 25 % et 33 %
- Mobilier : 10 % et 25 %

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2020
- suite -

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION (SUITE)

Stocks - projets en cours

Les projets en cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par l'Etablissement.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Conversion des postes en devise

L'Etablissement tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seules les pertes de change nettes non réalisées sont enregistrées au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2020
- suite -

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION (SUITE)

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Activité de gestion des infrastructures

Les activités de gestion des infrastructures sont sous-traitées à des entreprises. Les dettes relatives aux prestations réalisées par les sous-traitants sont enregistrées en contrepartie des autres charges externes. Les créances envers les tiers ayant fait la demande de prestation sont comptabilisées en contrepartie du chiffre d'affaires.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Euro	Valeur brute au 01.01.20	Entrées au cours de l'exercice	Valeur brute au 31.12.20	Corrections de valeur cumulées au 01.01.20	Dotations de l'exercice	Corrections de valeur cumulées au 31.12.20	Valeur nette comptable au 01.01.20	Valeur nette comptable au 31.12.20
<u>Immobilisations incorporelles</u>								
- Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	691'665	39'840	731'505	645'990	30'124	676'114	45'675	55'391
Total Immobilisations incorporelles	691'665	39'840	731'505	645'990	30'124	676'114	45'675	55'391
<u>Immobilisations corporelles</u>								
- Constructions	1'101'614	-	1'101'614	1'101'614	-	1'101'614	-	-
- Installations techniques et machines	761'510	81'727	843'237	608'570	66'348	674'918	152'940	168'319
- Autres installations, outillage et mobilier	500'332	30'726	531'058	445'294	22'839	468'133	55'038	62'925
Total Immobilisations corporelles	2'363'456	112'453	2'475'909	2'155'478	89'187	2'244'665	207'978	231'244
Total Immobilisations	3'055'121	152'293	3'207'414	2'801'468	119'311	2'920'779	253'653	286'635

Durant l'exercice 2020, des reclassements ont été effectués entre les valeurs brutes ainsi que les corrections de valeur cumulées au 1er janvier 2020 des immobilisations corporelles. Les reclassements n'ont pas d'impact sur les valeurs nettes présentées au bilan.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2020
- suite -

NOTE 4 – STOCKS - PROJETS EN COURS

Le montant des projets en cours s'élève à 622'113'054 EUR au 31 décembre 2020 (2019 : 601'171'785 EUR).

Le détail par projet est le suivant :

En EUR	Projets en cours au 31/12/2020	Projets en cours au 31/12/2019	Variation encours 2020/2019	Montants empruntés au 31/12/2020
La Maison du Savoir à Belval (Centre de conférences)	141'736'386	141'416'937	319'449	140'606'028
La Maison des Sciences humaines	59'694'046	59'395'378	298'668	220'925
La Maison du Livre	55'324'780	54'062'424	1'262'356	54'456'670
La Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants	75'883'956	75'182'367	701'589	75'739'520
La Maison de l'Innovation	36'263'177	35'899'000	364'177	35'243'490
Aménagements urbains	58'467'921	57'636'972	830'949	413'107
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	108'686'334	103'480'303	5'206'031	109'020'490
Equipement des bâtiments de la Cité des Sciences	71'201'051	69'232'509	1'968'542	70'646'923
Esch 2022 - Capitale européenne de la Culture	8'157'046	-	8'157'046	-
Sous-total projets en cours	615'414'697	596'305'890	19'108'807	486'347'153
Etudes préliminaires et autres (1)	6'698'357	4'865'895	1'832'462	5'100'958
Total projets en cours	622'113'054	601'171'785	20'941'269	491'448'111

(1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sous la rubrique « Etudes préliminaires et autres », en attente d'une affectation ultérieure sur des projets votés.

Au cours de l'année 2020, il n'y a pas eu de clôture de projet ni de reprise de projet vers l'Etat.

Les principales variations sur les projets en cours entre 2019 et 2020 concernent le nouveau projet Esch 2022 – Capitale européenne de la Culture, ayant fait l'objet de la loi du 16 mars 2020, le projet Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud, les équipements des bâtiments de la Cité des Sciences, ainsi que les pré-études pour le Centre Sportif et pour les Archives Nationales à Belval.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2020
- suite -

NOTE 5 – CAPITAL INITIAL

Conformément à la loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de 3'500'000 EUR.

NOTE 6 – DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Conformément à l'article 3 de la loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

Le Fonds Belval a réalisé au 30 avril 2020 des consolidations partielles pour 5 projets en cours (Maison du Livre, Maison du Savoir, Maison du Nombre, des Arts et Étudiants, Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud, Equipement des bâtiments de la Cité des Sciences). Ceci s'est traduit par une diminution du montant des lignes de crédit desdits projets au profit de l'ouverture d'emprunts bancaires auprès de la BCEE.

Par ailleurs, le Fonds Belval a signé le 31 août 2020 des conventions de refinancement plus avantageuses avec la BCEE pour les projets Maison des Sciences Humaines et Aménagements Urbains. Cette opération de refinancement s'est accompagnée également d'une consolidation partielle à l'instar des 5 projets ci-dessus. Enfin, vu le taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne à 0% depuis plusieurs années, la Trésorerie de l'Etat a décidé de réaliser un remboursement anticipé des emprunts pour ces 2 projets en date du 31 décembre 2020. Ce remboursement se traduit dans les comptes du Fonds Belval par une dette envers l'Etat pour un montant de 117'400'000 EUR (cf. note 8).

NOTE 7 – DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES DONT LA DUREE RESIDUELLE EST SUPERIEURE A UN AN

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties. Celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2020
- suite -

NOTE 8 – AUTRES DETTES

Le montant des autres dettes au 31 décembre 2020 pour 126'443'746 EUR (2019 : 26'838 EUR) se décompose de la façon suivante :

Nature des Autres Dettes	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
Financement du projet Esch 2022 par l'Etat Luxembourgeois (1)	9'000'000	0
Dette envers l'Etat Luxembourgeois pour le projet Aménagements urbains (2)	57'900'000	0
Dette envers l'Etat Luxembourgeois pour le projet Maison des Sciences Humaines (2)	59'500'000	0
Autres dettes (3)	43'746	26'838
Total	126'443'746	26'838

(1) FINANCEMENT DU PROJET ESCH 2022 PAR L'ETAT LUXEMBOURGEOIS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 16 mars 2020 relative à la réalisation des infrastructures et aménagements pour la « Capitale européenne de la Culture 2022 à Belval », l'enveloppe budgétaire autorisée par le législateur pour la réalisation du projet s'élève à 35'330'000 EUR. Cette enveloppe est imputable sur les crédits du budget des dépenses en capital du Ministère de la mobilité et des travaux publics. Une première tranche de 9'000'000 EUR a été versée pour l'exercice budgétaire 2020. Elle se traduit dans les comptes du Fonds Belval par une dette envers l'Etat.

(2) DETTES ENVERS L'ETAT LUXEMBOURGEOIS POUR LES PROJETS AMÉNAGEMENTS URBAINS ET MAISON DES SCIENCES HUMAINES

La Trésorerie de l'Etat a effectué un remboursement anticipé au 31 décembre 2020 des emprunts pour les projets partiellement consolidés Aménagements Urbains et Maison des Sciences Humaines. Ce remboursement a pour effet d'annuler la dette envers la BCEE et de générer une dette envers l'Etat Luxembourgeois. Cette dernière sera annulée dans les comptes du Fonds Belval lors de la signature de la convention de reprise des bâtiments vers l'Etat.

(3) AUTRES DETTES

Les autres dettes d'un montant de 43'746 EUR au 31 décembre 2020 (2019 : 26'838 EUR) concernent principalement la dette envers l'Etat pour la vente d'énergie issue des centrales photovoltaïques installées sur les immeubles réalisés par le Fonds Belval.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2020
- suite -

NOTE 9 – CHIFFRE D’AFFAIRES NET

Une dotation de fonctionnement de 5'500'000 EUR (2019 : 4'800'000 EUR) a été allouée par l’Etat luxembourgeois à l’Etablissement pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. De plus, le chiffre d’affaires comprend les activités de gestion des infrastructures s’élevant à 12'523'995 EUR au 31 décembre 2020 (2019 : 12'458'987 EUR).

NOTE 10 – PERSONNEL

A la date du 31 décembre 2020, l’effectif du Fonds Belval est de 51 personnes (2019 : 46 personnes)

NOTE 11 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Les tantièmes et indemnités versés aux membres du Conseil d’Administration s’élèvent à 106'432 EUR au 31 décembre 2020 (2019 : 107'582 EUR).

NOTE 12 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets de loi engagés par le Fonds Belval s’élève au 31 décembre 2020 à 731'987'413 EUR (2019 : 703'047'893 EUR). La hausse entre 2019 et 2020 d’un montant de 28'939'520 EUR s’explique principalement par le nouveau projet Esch 2022 Capitale européenne de la Culture (16'139'091 EUR) et par la hausse sur les autres projets en cours.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garantis par l’Etat relatif aux lois votées s’élève à 717'550'000 EUR au 31 décembre 2020 (2019 : 734'553'350 EUR). Le montant utilisé au 31 décembre 2020 s’élève à 486'347'153 EUR (2019 : 590'544'450 EUR). La diminution entre 2019 et 2020 d’un montant de 104'197'297 EUR est composée d’une variation positive sur les projets en cours et d’une variation négative due au remboursement anticipé des emprunts pour les projets Aménagements Urbains et Maison des Sciences Humaines (cf. notes 6 et 8).

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2020
- suite -

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garantis par l’Etat est de 17'762'000 EUR (2019 : 17'762'000 EUR). Le montant de 5'100'958 EUR (2019 : 3'790'127 EUR) est utilisé au 31 décembre 2020. La hausse de 1'310'831 EUR entre 2019 et 2020 s’explique par les dépenses réalisées sur les pré-études du nouveau Centre Sportif et du nouveau bâtiment des Archives Nationales à Belval.

NOTE 13 – LITIGES EN COURS – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au cours des exercices 2006 à 2020, le Fonds Belval a été confronté à des litiges évalués à 5'778'278 EUR (2019 : 5'359'314 EUR) dans le cadre de la réalisation de ses projets. En fonction des informations à sa disposition, le Conseil d’Administration est d’avis qu’il n’existe pas de risques juridiques pour le Fonds Belval qui pourraient en résulter et estime que la comptabilisation d’une provision n’est pas nécessaire au moment de l’arrêté des comptes de l’année 2020.

NOTE 14 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les activités de construction, d’exploitation et de maintenance du Fonds Belval ne sont pas, voire peu, impactées par la pandémie.

A la date de rédaction des comptes annuels, la continuité d’exploitation et la solvabilité de l’Etablissement ne sont pas remises en cause.

Il n’y a pas eu d’autres événements postérieurs à la clôture.